

VILLE DE DECINES-CHARPIEU

POLITIQUE DE LA VILLE / CADRE DE VIE

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
POUR LA GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE
SUR LE QUARTIER DE PRAINET**

ANNEE 2026

Entre les soussignés:

- La Ville de Décines-Charpieu, sise place Roger Salengro, représentée par son Maire, Madame Laurence FAUTRA, agissant en cette qualité, en vertu de la délibération n° 25.06.12.23 du Conseil Municipal en date du 12 juin 2025, l'autorisant à signer tous les documents et à solliciter les participations financières relatives à la GSUP,

d'une part,

et:

- L'office public Lyon Métropole Habitat, 194 rue Duguesclin à Lyon 3^{ème}, représenté par son Directeur Général, Monsieur Vincent CRISTIA,

D'autre part.

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité constitue un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville d'agglomération, approuvé pour la période 2024-2030 par délibération du Conseil métropolitain n° 2024-2285 du 11 mars 2024 et décliné en Convention Locale d'Application pour la ville de Décines-Charpieu.

Les modalités de déploiement de la démarche GSUP sont précisées dans la convention métropolitaine sur l'abattement TFPB et la GSUP, approuvée par délibération du Conseil Municipal de Décines-Charpieu du 13 novembre 2024, pour la période 2025-2030.

ARTICLE 2 : OBJET

La présente convention a pour objet de prévoir, pour l'année 2026, la participation financière de Lyon Métropole Habitat à la commune de Décines-Charpieu pour les actions GSUP sur le quartier de Prainet.

ARTICLE 3 : MAITRISE D'OUVRAGE

Il a été convenu que la Commune de Décines-Charpieu est maître d'ouvrage, en vertu de quoi elle s'engage à réaliser les actions prévues sur le quartier du Prainet.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INTERVENTIONS

Pour l'année 2026, les actions de GSUP du Prainet qui font l'objet d'un cofinancement par les collectivités locales et les bailleurs sociaux sont:

- Dispositif Prainet vert,
- Fonds petits travaux sur les espaces extérieurs.

Dispositif Prainet vert:

Par délibération en date du 29 mai 1995, il a été acté que la commune assure l'entretien des espaces verts de l'ensemble du quartier du Prainet, en régie directe, y compris les surfaces ne relevant pas de la domanialité communale.

Cette décision, prise en concertation avec l'ensemble des partenaires, présente comme avantage d'assurer le même niveau d'intervention pour l'ensemble des espaces publics, et donc une meilleure qualité du traitement des espaces verts. Par ailleurs, ce dispositif permet de mettre en œuvre des actions de mobilisation et d'intégration dans le champ de l'insertion par l'activité économique.

L'entretien courant des surfaces en dur et des espaces verts est assuré par du personnel composé de:

- deux agents qualifiés du service des espaces verts et paysages,
- deux agents techniques,
- une à deux personnes en poste d'insertion, recrutées via une entreprise d'insertion ou une association intermédiaire selon la charge de travail du moment.

Les moyens nécessaires à l'entretien des espaces verts et au fonctionnement régulier du service sont mis à disposition de l'équipe de Prainet Vert :

- l'acquisition de diverses fournitures (désherbants, engrais, carburants, eau, etc...),
- le traitement phytosanitaire des arbres et arbustes (notamment pour la lutte contre les chenilles processionnaires).

Le dispositif Prainet Vert couvre également les dépenses d'investissement pour l'entretien et le développement du patrimoine arboré et végétal du quartier :

- élagage,
- remplacement des sujets tombés, malades ou inadaptés aux évolutions climatiques
- le remplacement des végétaux permettant une gestion plus économes des espaces verts,
- plantation de nouveaux sujets dans le cadre d'un plan de gestion prospectif du patrimoine arboré et végétal.

La commune de Décines-Charpieu aura en charge par ailleurs:

- l'acquisition du gros matériel et outillage (véhicules, etc.),
- le curage des puits perdus,
- et d'autres missions nécessitant l'intervention d'une entreprise extérieure (désinfection des bacs à sable, ...).

Fonds petits travaux sur les espaces extérieurs :

Le Fonds de petits travaux sur les espaces extérieurs permet la réalisation de petits investissements d'amélioration et d'entretien du cadre de vie :

- renouvellement, remplacement et complément de mobilier urbain : bancs, corbeilles de propreté et quilles, panneau d'affichage, etc. ;
- valorisation des espaces publics et réfection ou réparations des espaces dégradés ;
- accompagnement des projets d'amélioration du cadre de vie.

ARTICLE 5 : COUT ET PARTICIPATION FINANCIERE

En 2025, les montants prévus par les bailleurs sur le Fond petits travaux n'ont pas été utilisés. Ils sont donc reportés sur le Fond petits travaux 2026.

Le budget prévisionnel GSUP sur le quartier du Prainet pour l'année 2026 est le suivant:

Actions	Maîtrise d'ouvrage	Coût Total	Ville	Gd Lyon	Alliade habitat	Lyon Métropole Habitat	3f IRA
Dispositif Prainet Vert	Ville de Décines Charpieu	193 822€	119 347€	17 651€	30 381€	16 316€	10 127€
Fond petits travaux	Ville de Décines Charpieu	31 840	6 500€	9 340€	8 640€	4 480€	2 880€
TOTAUX		225 662€	125 847€	26 991	39 021€	20 796	13 007

ARTICLE 6 : PAIEMENT

Le montant prévisionnel de la participation financière due par Lyon Métropole Habitat pour l'année 2026 en application de la présente convention est de **20 796 €** (Détail ci-dessus) soit 16 316 € pour Prainet Vert et 4 480 € pour le Fonds petits travaux.

Il sera versé de la manière suivante :

Le montant du dispositif Prainet vert sera versé à la ville de Décines-Charpieu, au vu d'un état récapitulatif de Madame le Maire attestant des dépenses réelles effectuées pour l'année 2026 par la commune.

Le versement sera effectué auprès de Madame la Trésorière Principale de Bron,

Banque de France
Code banque: 30001
Code guichet: 00497
N° compte: E6970000000
Clé Rib 55

Le montant Fond de petits travaux sera versé directement aux prestataires des actions pilotées par la commune, en coopération avec les bailleurs sociaux.

Pour le compte de la commune de Décines-Charpieu.

Fait en 2 exemplaires à Décines-Charpieu, le

Pour Lyon Métropole Habitat
Le Directeur Général

Pour la Ville de Décines-Charpieu
Madame le Maire

V. CRISTIA

L. FAUTRA